

N° TS :

(Réservé à l'administration)

Service assainissement non collectif

DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

- Vous venez de retirer en Mairie un dossier de demande d'urbanisme.
- Le terrain concerné par votre demande fait partie d'une zone non desservie par le réseau collectif d'assainissement.

→ Vous devez donc obligatoirement élaborer un projet d'assainissement individuel.

Les pièces à joindre au dossier sont indiquées à la fin de ce document.

L'ensemble du dossier doit être déposé en Mairie. Cette dernière se chargera de le transmettre au service d'assainissement non collectif de L'agglomération qui effectuera les contrôles de conception et de réalisation.

La responsabilité de la conception et de la réalisation d'un ANC incombe au pétitionnaire qui doit s'entourer des compétences nécessaires pour réaliser un dispositif dans les règles de l'art.

Le projet d'assainissement réalisé devra être conforme à la réglementation en vigueur et devra être contrôlé avant remblaiement.

Propriétaire :

Nom : Prénom :

Commune : Code Postal :

Adresse :

N° téléphone :

Installateur :

Nom : Prénom :

Commune : Code Postal :

Adresse :

N° téléphone :

Dispositif d'assainissement envisagé

❖ Prétraitement :

- Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré volume :
- Bac dégraisseur volume :
- Autre volume :

La ventilation de fosse est obligatoire. Elle est constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air située au-dessus des locaux habités (diamètre d'au moins 100 mm.) Attention, seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion de la fosse et les problèmes de mauvaises odeurs.

❖ Traitement :

- Tranchées d'infiltration **(1)** nombre : longueur unitaire :
- Lit d'épandage **(1)** longueur : largeur :
- Filtre à sable vertical non drainé **(1)** longueur : largeur :
- Filtre à sable vertical drainé longueur : largeur :

⇒ **Nécessite un dénivelé de 1.10 mètres entre l'entrée du filtre et l'exutoire**

⇒ **Pompe de relevage obligatoire si dénivelé insuffisant**

Autre :

Dimensions :

❖ Evacuation

- Dispersion dans le sous sol
- Rejet dans le milieu superficiel (fossé, ruisseau ou autre exutoire à écoulement permanent)

Propriétaire de l'exutoire **(2)** :

Joindre l'autorisation de rejet signée du propriétaire de l'exutoire, si ce dernier est privé.

Autre

Eaux pluviales

Destination des eaux pluviales Fossé Cours d'eau Mare Réseau pluvial
 Puits d'infiltration Tranchée drainante

Documents à fournir obligatoirement

- Plan de localisation à l'échelle 1/25000
- Plan de masse avec le dispositif d'assainissement à l'échelle. Sur ce plan doivent figurer : les cotes de terrain, le rejet d'eaux traitées avec l'exutoire, les regards, les puits ou la source servant à l'alimentation humaine, l'accès véhicules.

- Etude de sol à la parcelle dans le périmètre prévu pour l'assainissement afin de justifier le dispositif. (articles 11 et 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009)

- **(1)** Pour les projets concernant des locaux à autre usage qu'habitation ou un bâtiment regroupant plusieurs logements, une étude particulière réalisée par un bureau d'études est obligatoire.
- **(2)** Autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire : obligatoire si l'exutoire est privé.

Toute modification du dispositif d'assainissement devra être soumise à l'approbation du service, dès celle-ci connue.

Les tarifs d'intervention de L'agglomération ont été fixés par le Conseil de Communauté comme suit :
(Délibération N°4 du conseil de Communauté, séance du 21 février 2000.)

Contrôle de conception : 54,70 € T.T.C.

Vérification de l'existence sur le plan de masse d'un descriptif complet et justifié de l'installation; Compatibilité de la filière d'assainissement non collectif figurant dans ce document avec le terrain sur lequel elle doit être située. Cette compatibilité ne pourra être démontrée que grâce à une étude de sol à la parcelle.

Contrôle de réalisation : 54,70 € T.T.C.

Bonne exécution des travaux et bonne implantation des ouvrages d'assainissement non collectif, conformément au projet.

Je soussigné(e),

Demeurant à

Reconnais avoir pris connaissance du Règlement d'assainissement non collectif en vigueur, fourni un projet d'assainissement complet à L'agglomération et en assume l'entière responsabilité.

Je m'engage à payer le prix de l'intervention de L'agglomération, dès réception de la facture.

Fait à

Le.....

Signature